

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 5 octobre 2017, à 16h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : madame Nicole Viens et madame Nathalie Evrard

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Adoption de l'ordre du jour**
- 3- Travaux rue Pilon – Phase 2**
- 4- Programmation TECQ – CIMA +**
- 5- Acceptation des plans du périmètre urbain**
- 6- Parole au public**
- 7- Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2017-10-299

Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est ouverte à 16h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-10-300

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- TRAVAUX RUE PILON – PHASE 2

2017-10-301

Travaux rue Pilon – Phase 2

ATTENDU QUE des travaux d'urgence doivent être effectués sur la rue Pilon pour remplacer l'égout pluvial et corriger les puisards;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite effectuer ces travaux en régie;

ATTENDU QUE Excavation Jacques Lirette Inc. propose ses services pour l'excavation à l'heure selon sa liste de prix soumise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise les travaux sur la rue Pilon, exécutés à l'heure par Service d'excavation Lirette Inc.;

QUE,

La dépense soit financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- PROGRAMMATION TECQ – MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION

2017-10-302

Programmation TECQ – Mise à jour du plan d'intervention

ATTENDU QUE pour la programmation TECQ, une mise à jour du plan d'intervention des infrastructures doit être réalisée;

ATTENDU QUE la firme CIMA + soumissionne pour mettre à jour la base de données du plan d'intervention et produire les documents nécessaires pour la présentation de la demande TECQ pour un montant de 19 900.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de CIMA + pour un montant de 19 900.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- ACCEPTATION DES PLANS DU PÉRIMÈTRE URBAIN

2017-10-303

Acceptation des plans du périmètre urbain

ATTENDU QUE suivant la présentation du schéma révisé de la MRC de Papineau au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation, des modifications ont été refusées, dont le nouveau tracé du périmètre urbain de la municipalité de Chénéville;

ATTENDU QUE suivant ce refus, la MRC a revu les dispositions remises en question et qu'elle a présenté à la municipalité un nouveau tracé urbain pour le territoire de Chénéville;

ATTENDU QUE le tracé proposé par la MRC ne rencontrait pas les objectifs poursuivis par le conseil de la municipalité de Chénéville;

ATTENDU QUE suivant la rencontre avec l'aménagiste, des changements ont été apportés au périmètre urbain proposé;

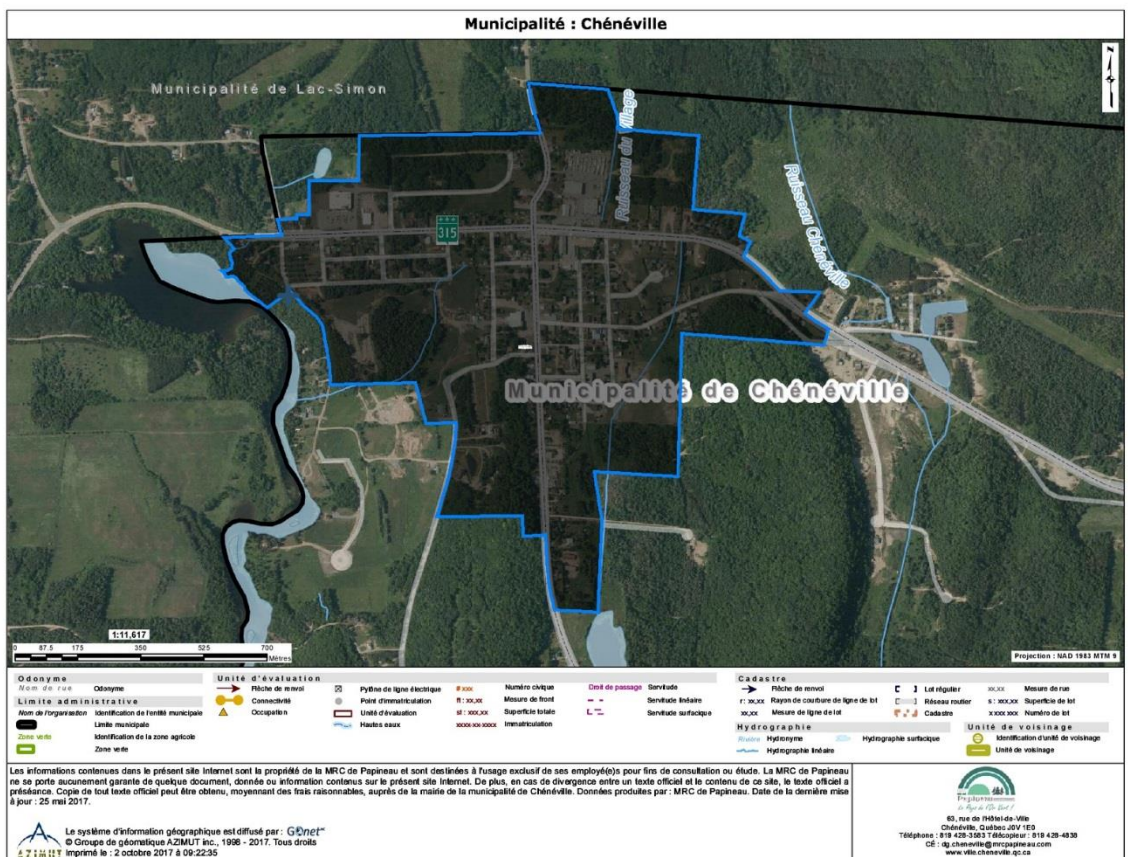
ATTENDU QUE ce nouveau tracé représente de façon juste le potentiel de développement du territoire à court et moyen terme, ainsi que la desserte actuelle du réseau de distribution d'eau potable;

ATTENDU QUE d'autres arguments permettent de valoriser ce tracé et que la municipalité de Chénéville, en collaboration avec la MRC de Papineau, aura à s'assurer que le périmètre urbain de Chénéville soit celui qui représente le mieux sa situation et son potentiel de développement;

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville approuve le nouveau tracé du périmètre urbain, à la carte transmise par la MRC de Papineau et qui se présente comme suit :



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- PAROLE AU PUBLIC

7- LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-10-304

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 16h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale